

COORDONNATEUR DES SERVICES AU CLUB / ATTEINTE DU STATUT CLUB D'HONNEUR

OJECTIF : Aider à rendre le Club le plus fort possible en utilisant les méthodes Optimistes éprouvées – en particulier en travaillant en vue d'atteindre le statut de Club d'honneur.

PERSONNEL : Le coordonnateur devrait connaître les exigences des programmes de reconnaissance comme celles du Club d'honneur ou distingué et toute autre reconnaissance de club. Une expérience passée comme officier du club est utile.

DEVOIRS / RESPONSABILITÉS :

- Faire le suivi des progrès du club en vue d'atteindre le statut Club d'honneur.
- Aider le Président à promouvoir la présence des membres aux rencontres de zone et de district.
- Coordonner et superviser l'intronisation des nouveaux membres, leur orientation et leur intégration dans le club de façon appropriée et mémorable.
- Aider à compléter les rapports et les formulaires de demandes de reconnaissances.

PLAN D'ACTION : À titre de coordonnateur, voir à ce que les dirigeants du club conçoivent un plan d'action bien détaillé en vue d'atteindre le statut Club d'honneur en plus de voir aux autres services auxquels le club a droit.

- a) Qu'est-ce qui doit être fait?
- b) Qui doit le faire?
- c) Quand est-ce que ce sera fait?